

La charte du promeneur

La Réserve Naturelle du massif forestier de Neuhof-Illkirch doit être vécue et perçue comme une richesse à préserver et respecter. L'atelier de concertation a ponctué son travail par la réalisation d'une charte du promeneur que tous les usagers sont appelés à respecter.



RESPECTER

Je respecte les interdits : pas de bivouac, pas de cabane, pas de ramassage de bois mort, pas de musique ni de bruit intempestif. Nous ne pénétrons pas dans la Réserve Naturelle en véhicule motorisé (sauf gestionnaire et sécurité).

Je respecte la signalétique et les consignes.
Je respecte les sentiers et chemins du plan de circulation.
Je ne fais aucun marquage personnel (mémo, souvenir, tag, inscription kilométrique...).

Je tiens mon chien en laisse pour ne pas déranger les animaux sauvages.
Zéro déchet est ma devise : j'apporte et je rapporte toutes mes affaires (y compris les mouchoirs et petits emballages, papiers, etc).





APPRÉCIER

COURTOISIE ET RESPECT

Piétons, coureurs, cyclistes et cavaliers, nous partageons ensemble tout chemin et sentier en bonne intelligence. Lorsque je croise ou dépasse quelqu'un, j'annonce ma présence. Cavalier je passe au pas, cycliste je ralentis.

ÉCOUTER LA NATURE ET ENTENDRE SON SILENCE

Parler avec mesure et ne pas crier, dans les sentiers étroits je privilégie pleinement le silence.

SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

J'accepte la nature sauvage (feuilles, branches, troncs, racine, boue, etc) et suis attentif en me promenant.

LA CUEILLETTE

(fruits sauvages, muguet, champignons) est autorisée pour un usage domestique et mesuré, je respecte ce principe.

LA PÊCHE

est autorisée à condition de disposer d'une « carte de pêche ». Pêcheur, je n'aménage pas de nouvelle place et respecte la neutralité des cours d'eau.

